



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2016/025

26 septembre 2016

NOTIFICATION AUX PARTIES

REPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD GORILLA DE LA CMS

Le Secrétariat regrette de devoir informer les Parties du report en 2017 de la troisième Réunion des Parties à l'Accord Gorilla (GA MOP3).

Cela fait suite à l'[annonce](#) faite par le Secrétariat du Partenariat pour la Survie des Grands Singes (GRASP) le 22 Septembre 2016, informant les partenaires que « le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui héberge physiquement le Secrétariat GRASP, est en train de réviser ses modalités d'engagement dans le domaine de la biodiversité et ce processus aurait pu affecter l'ordre du jour du Conseil du GRASP ».

La MOP3 du GA devant se tenir en même temps que la troisième réunion du Conseil du GRASP (Notifications [2014/023](#) (Accord Gorilla: Nouvel État Partie, nouveau plan d'action et report de la troisième Réunion des Parties), [2015/030](#) (Lieu provisoire pour la troisième Réunion des Parties à l'Accord Gorilla et proposition de coopération entre le GRASP et l'Accord Gorilla CMS) et [2016/021](#) (Dates de la troisième Réunion des Parties à l'Accord Gorilla et soumission des rapports de mise en œuvre par les Parties à l'Accord Gorilla)), le Secrétariat de la CMS a dû suivre cette décision.

Ceci est un amendement aux Notifications 2016/015 et 2016/021.

<http://www.cms.int/en/news/notifications>